

Direction : Direction des Ressources Humaines

Personnel

REF : DRH2007035

Signataire : CD/BC/SG

OBJET : Personnel communal : année 2008 : attributions vestimentaires.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84- 53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 3 novembre 1963, allouant au personnel, certains avantages vestimentaires,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il convient chaque année d'actualiser la liste des attributions vestimentaires mais aussi les montants les bons d'achat vestimentaire.

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve le tableau des attributions vestimentaires pour l'année 2008, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Approuve le montant des bons d'achat vestimentaire attribué à certains agents à la place de l'attribution vestimentaire.

60636 – 020 (708 – 60636 – 020)

Pour le Maire

L'adjoint délégué